Fiche thématique :

Systèmes d'informations géographiques et PPRT

Annexe 3: Codes RVB

Février 2011



Ressources, territoires, habitats et logement Énergie et climat Développement durable Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

Historique des versions du document

Version	Auteur	Commentaires	
V1 09/2006	M.BENTLEY	Commande initiale CERTU	
V2 11/2010	M.BENTLEY	Mise à jour – Commande DGALN - DGPR	
V2 02/2011	M.BENTLEY / P.GONDEAUX	Prise en compte des remarques P.GONDEAUX	

Affaire suivie par

Michaël BENTLEY
Tél. 0235688107/ fax 0235688252
Mél. GRTU.DADT.CETE-NC@developpement-durable.gouv.fr

Référence Internet

http://www.cete-normandie-centre.developpement-durable.gouv.fr

Sommaire

Table des matières

SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	4
1 LES CODES COULEURS UTILISÉES POUR L'ANALYSE DES ENJEUX	5
1.1 Les codes couleurs des items communs dans l'ensemble des cartes	5
1.2 Les codes couleurs spécifiques à certaines thématiques	6
1.2.1 Qualification de l'urbanisation	6
1.2.2 Établissement recevant du public (ERP) et usages des espaces ouverts	
1.2.2.2 Les centres de secours	
1.2.2.3 Les usages des espaces ouverts	8
1.2.3 Les infrastructures de transports et les OIG ou OIC	
1.2.3.1 Infrastructures de transports	
1.2.3.2 Les ouvrages d'intérêt général ou d'intérêt collectif	12
2 LES CODES COULEURS UTILISÉES POUR LA SYNTHÈSE DES ENJEUX	13
2.1 Typologie du bâti	13
2.2 Équipements recevant du public (ERP)	14
2.3 Espaces publics ouverts	14
2.4 Infrastructures de transports	14
2.5 Ouvrages d'intérêt général ou collectif	14
2.6 Éléments de repérage	14
3 LES CODES COULEURS ET TRAMES POUR LE PLAN DE ZONAGE RÈGLEME	
3.1 Le périmètre d'exposition aux risques	
3.2 Le zonage règlementaire	16
3.2.1 Zone d'interdiction stricte R	16
3.2.2 Zone d'interdiction r	17
3.2.3 Zone d'autorisation sous conditions B	17
3.2.4 Zones d'autorisation sous conditions b	18
3.2.5 Zone grisée G – Entreprise source	18
3.3 Les secteurs d'expropriation / délaissement potentiels	19
3.4 Les zones de recommandations	19
3.5 Éléments de repérage	20

Introduction

Le présent document reprend les codes couleurs pour les différentes étapes du PPRT en commençant par ceux destinés à l'analyse et la synthèse des enjeux et en terminant par ceux destinés au plan de zonage règlementaire.

Au delà des codes couleur ce sont également les trames utilisées qui sont ici présentées notamment celle du plan de zonage qui ont été sélectionnées pour rendre lisible une carte en noir et blanc.

Lorsque la couleur du contour n'est pas spécifiée, elle est la même que celle de la trame.

NB : Les couleurs, présentées ci-après peuvent varier lors des sorties papier selon les imprimantes utilisées.

Ce document a été réalisé à l'aide de Mapinfo Professional® 7.8.

Le choix a été fait de proposer les codes RVB plutôt que la localisation de la couleur utilisée dans la grille de couleur, car cette dernière est susceptible d'être modifiée dans les versions postérieures à la version 7.8.

1 Les codes couleurs utilisées pour l'analyse des enjeux

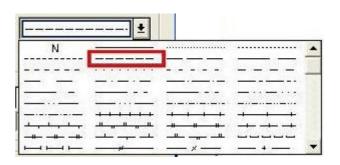
1.1 Les codes couleurs des items communs dans l'ensemble des cartes



Périmètre d'étude - Couleur



Périmètre d'étude - Contour



Limite îlots - Couleur -



Entreprise source - Couleur « Intérieur "



Entreprise source - Couleur « Contour »



1.2 Les codes couleurs spécifiques à certaines thématiques

1.2.1 Qualification de l'urbanisation



Habitat - Couleur



Équipement - Couleur



Mixte à dominante Activités - Couleur



Activités - Couleur



Mixte à dominante Habitat - Couleur



Mixte à dominante Équipement - Couleur



1.2.2 Établissement recevant du public (ERP) et usages des espaces ouverts Y ont également été intégré les centres de secours.

1.2.2.1 Les catégories d'ERP



Catégorie 2 - Couleur



Catégorie 4 – Couleur

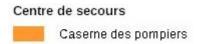




Catégorie 5 - Couleur



1.2.2.2 Les centres de secours



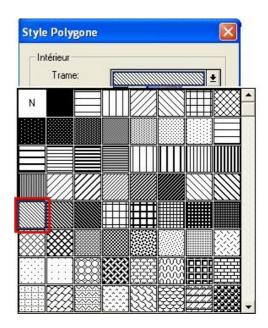
Centre de secours - Couleur



1.2.2.3 Les usages des espaces ouverts

Usage des espaces ouverts Usage permanent Jardins ouvriers Terrains de sport Usage périodique ou occasionnel Champ de foire

Usage permanent - Jardin ouvrier - Trame



Usage permanent - Jardin ouvrier - Couleur contour



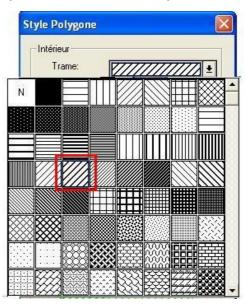
Usage permanent - Jardin ouvrier - Couleur trame



Usage permanent - Terrain de sport - Couleur



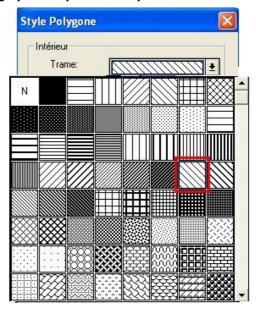
Usage permanent – Terrain de sport – Trame



Usage périodique - Champ de foire- Couleur

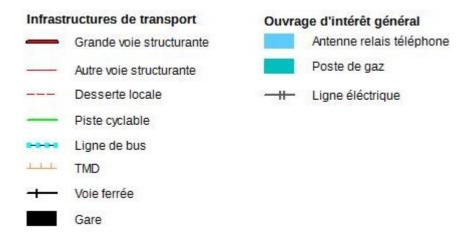


Usage périodique – Champ de foire– Trame



1.2.3 Les infrastructures de transports et les OIG ou OIC

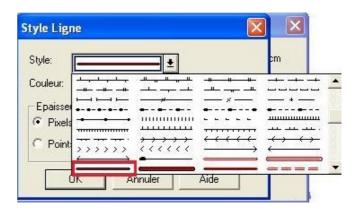
1.2.3.1 Infrastructures de transports



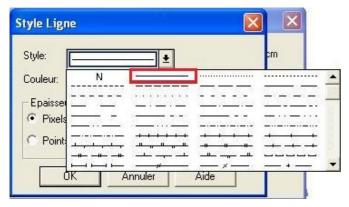
Voies de communication - Couleur



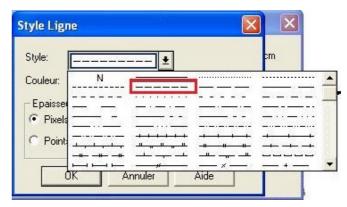
Grandes voies structurantes - Trame



Autres voies structurantes - Trame



Voies de desserte locale- Trame



Ligne de bus - Couleur



Piste de cyclable - Couleur



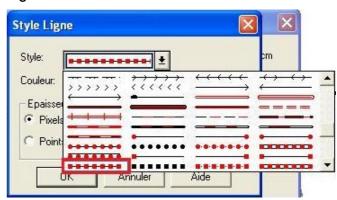
TMD - Couleur



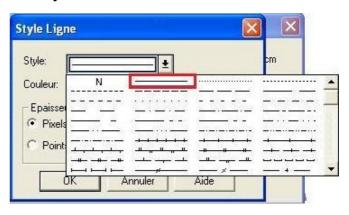
Gare et voie ferrée - Couleur



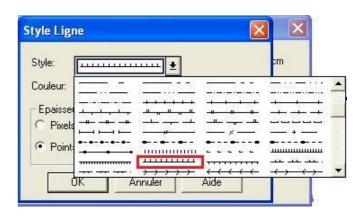
Ligne de bus - Trame



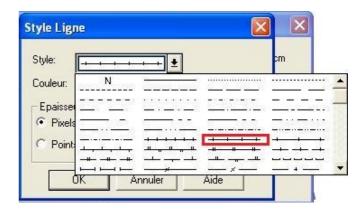
Piste cyclable - Trame



TMD - Trame



Voie ferrée - Trame



1.2.3.2 Les ouvrages d'intérêt général ou d'intérêt collectif

Poste de gaz- Couleur



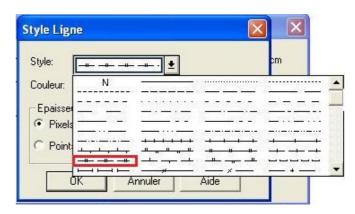
Antenne relais - Couleur



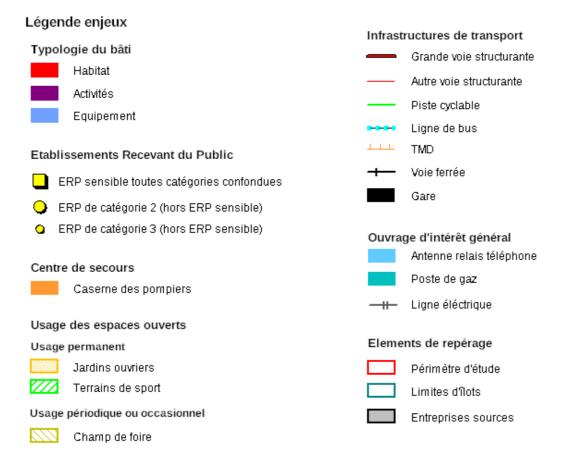
Ligne électrique - Couleur



Ligne électrique - Trame



2 Les codes couleurs utilisées pour la synthèse des enjeux



2.1 Typologie du bâti

Habitat - Couleur



Équipement - Couleur



Activités – Couleur

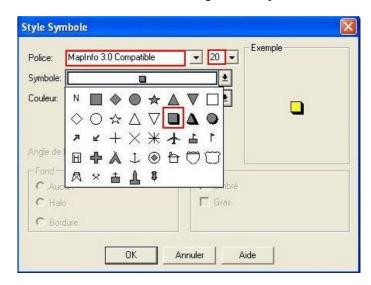


2.2 Équipements recevant du public (ERP)

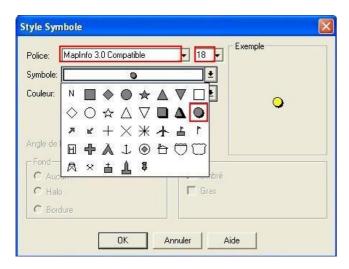
Équipements recevant du public - Couleur



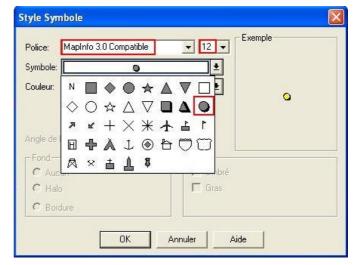
ERP « Sensible » toutes catégories - Symbole



ERP 2° catégorie - Symbole



ERP 3° catégorie - Symbole



2.3 Espaces publics ouverts

Les trames, styles et couleurs sont les mêmes que ceux proposés au paragraphe 1.2.2.3 « Les usages des espaces ouverts » pages 8 et 9.

2.4 Infrastructures de transports

Les trames, styles et couleurs des enjeux conservés sont les mêmes que ceux proposés au paragraphe 1.2.3.1 « Infrastructures de transport» pages 10 et 11.

2.5 Ouvrages d'intérêt général ou collectif

Les trames, styles et couleurs des enjeux conservés sont les mêmes que ceux proposés au paragraphe 1.2.3.2 « Les ouvrages d'intérêt général ou d'intérêt collectif » page 12

2.6 Éléments de repérage

Les trames, styles et couleurs sont les mêmes que ceux proposés au paragraphe 1.1 « Les codes couleurs des items communs dans l'ensemble des cartes » page 5

3 Les codes couleurs et trames pour le plan de zonage règlementaire

Légende : Secteurs d'expropriation et/ou Périmètre d'exposition aux risques de délaissement possible Secteurs où l'expropriation sera Limites du périmètre possible d'exposition aux risques Secteurs où le délaissement sera Zonage réglementaire possible Zone d'interdiction stricte R Zone de recommandations Zone uniquement concernée Zone d'interdiction r par des recommandations Zone d'autorisation sous conditions B Eléments de repérage Zone d'autorisation sous conditions b Limites des parcelles cadastrales Bâti G Zone grisée G - Entreprise source

Les trames proposées pour les zones R, r, B, b, v et de la zone grisée sont faîtes pour permettre une lecture du plan de zonage en noir et blanc.

La zone grisée est à inscrire dans le zonage règlementaire tandis que les recommandations sont à positionner de manière isolée dans le cartouche de légende comme de zone de recommandations

De manière générale, les trames et couleurs présentées ci-après sont des propositions et peuvent être adaptées en fonction de la réalité de représentation des différents éléments constitutifs de la carte de plan de zonage règlementaire du PPRT traité.

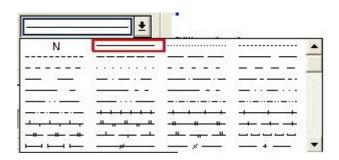
Ces adaptations doivent se faire dans la perspective d'élaborer une cartographie simple, juste et le plus lisible possible.

3.1 Le périmètre d'exposition aux risques

Périmètre d'exposition aux risques - Couleur

Périmètre d'exposition aux risques - Contour





3.2 Le zonage règlementaire

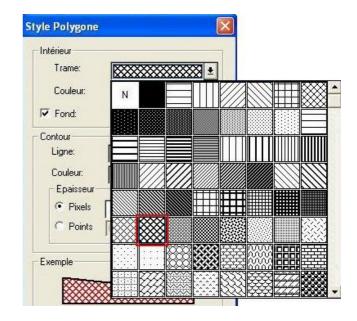
Le texte de dénomination des zones de type « R1+L » est en noir et gras

3.2.1 Zone d'interdiction stricte R

Zone d'interdiction stricte R - Couleur

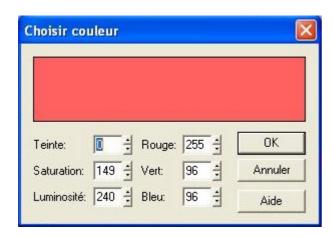


Zone d'interdiction stricte R - Trame

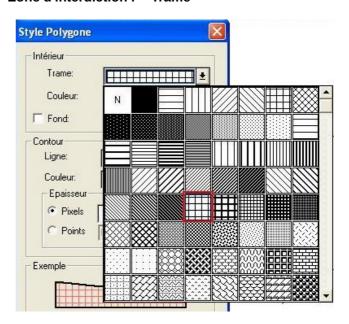


3.2.2 Zone d'interdiction r

Zone d'interdiction r - Couleur



Zone d'interdiction r - Trame

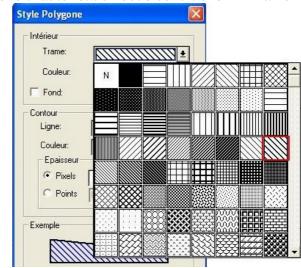


3.2.3 Zone d'autorisation sous conditions B

Zone d'autorisation sous conditions B - Couleur



Zone d' autorisation sous conditions B - Trame

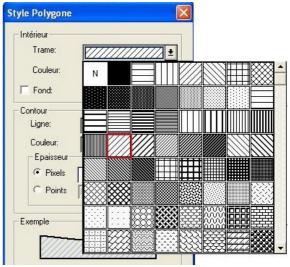


3.2.4 Zones d'autorisation sous conditions b

Zone d' autorisation sous conditions b - Couleur



Zone d' autorisation sous conditions b - Trame

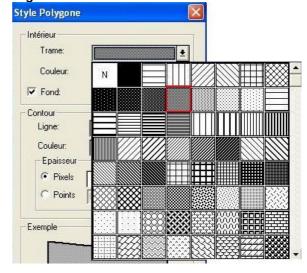


3.2.5 Zone grisée G – Entreprise source

Zone grisée – Couleur de fond



Zone grisée - Trame de fond



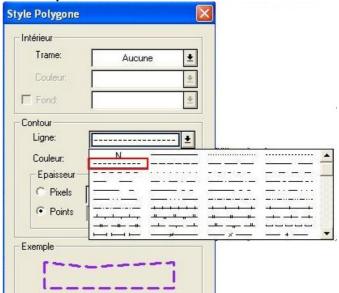
3.3 Les secteurs d'expropriation / délaissement potentiels

Le texte est de la même couleur que celle des polygones. Les secteurs d'expropriation sont distingués par Ex ou De selon s'il s'agit d'expropriation (Ex) ou de délaissement (De).

Secteur potentiel de mesures foncières - Couleur



Secteur potentiel de mesures foncières - Contour

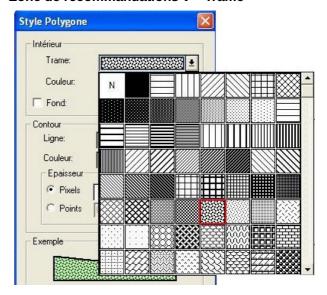


3.4 Les zones de recommandations

Zone de recommandations v - Couleur



Zone de recommandations v - Trame



3.5 Éléments de repérage

Limites parcelles cadastrales - Couleur



Bâti - Couleur



Ressources, territoires, habitats et logement

CETE Normandie Centre 10 Chemin de la Poudrière 76121 Le Grand-Quevilly cédex téléphone: 02 35 68 81 00

courriel: DADT.CETE-NC@dev eloppement-durable.gouv.fr http://www.cete-normandie-centre.dev eloppement-durable.gouv.fr